

**- SOCIETES -  
OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT EN FRANCE  
D'UNE SOCIETE ETRANGERE**



**ASSISTANCE AUX FORMALITES**

Facilitez et simplifiez  
vos démarches

I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

II. Contactez votre expert :

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser une échange simple et rapide avec votre conseiller
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

III. Coût :

70 € par chèque à l'ordre de la CMA

## PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : [www.cm-alsace.fr](http://www.cm-alsace.fr)

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des Entreprises

### Formulaires :

- 2 formulaires MO ([document à télécharger](#))
- 1 formulaire JQPA si activité réglementée Loi Raffarin ([document à télécharger](#))
- 1 formulaire NDI si déclaration relative au nom de domaine du site internet ([document à télécharger](#))

### **Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires :**

#### **POUR LA SOCIETE**

- 2 exemplaires originaux en langue d'origine, certifiés conformes par le représentant légal
- 2 exemplaires des statuts, en vigueur au jour du dépôt, traduits en langue française et certifiés conformes par le représentant légal
- 2 extraits de l'immatriculation au registre des sociétés étranger de moins de 3 mois, en original, du siège de la société (attention, ne pas fournir un extrait en fin de validité) et traduits en langue française

#### **POUR LE LOCAL ET LE FONDS**

#### **Pas de domiciliation possible au domicile du représentant en France**

##### **1. Si création :**

- 2 copies du bail commercial
- Si domiciliation dans une société de domiciliation agréée par la Préfecture: 2 copies du contrat de domiciliation
- Si sous-location :
  - 2 copies du contrat de sous-location cosignés par le bailleur principal ou copie du bail principal et si celui-ci le prévoit, autorisation expresse du bailleur

##### **2. Si acquisition :**

- Par achat, licitation ou partage : 2 copies de l'acte enregistré aux impôts
- Par donation : 2 copies de l'acte de donation enregistré aux impôts
- Publication dans un journal d'annonces légales

##### **3. Si location-gérance :**

- 2 copies du contrat de location-gérance
- Publication dans un journal d'annonces légales
- 2 titres justifiant de la jouissance du local

#### **POUR LES PERSONNES AYANT LE POUVOIR D'ENGAGER LA SOCIETE EN FRANCE**

- 2 exemplaires de la pièce le désignant : PV ou lettre en original ou copie certifiée conforme traduit en langue française
- 2 copies de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

#### Pour les dirigeants de nationalité étrangère :

- **Pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne** : copie, recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour : Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Royaume-Uni ou Monaco** : copie recto-verso de la pièce d'identité
- **Pour les Ressortissants algériens** : copie du titre de séjour (toute mention, sauf étudiant)
- **Pour les autres ressortissants étrangers** (y compris les ressortissants des pays de l'OCDE \*) :

##### **S'ils résident en France :**

copie de la carte de séjour portant mention : « artisan commerçant » ou « industriel » ou « vie privée et familiale » OU copie (recto-verso) de la carte de résident

##### **S'ils ne résident pas en France :**

copie de la pièce d'identité en cours de validité et sa traduction en français certifiée conforme par son détenteur

\* **OCDE** = Australie, Canada, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Mexique, Nouvelle Zélande, Turquie

- 2 exemplaires originaux de la déclaration de non-condamnation pénale ou commerciale avec filiation ([document à télécharger](#))
- Pour les activités réglementées Loi Raffarin: copie du ou des diplômes ou certificats de travail de 3 ans ou fiches de paie sur 3 années dans l'activité demandée OU contrat de travail du salarié qualifié avec copie de ses diplômes ou certificats de travail de 3 ans ou fiches de paie sur 3 années
- Activités réglementées : copie de l'autorisation, du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité (licence, arrêté préfectoral, déclaration douane...)



**Pour les métiers du bâtiment, vous êtes tenus de souscrire une assurance décennale**

⇒ Mandat ou pouvoir si nécessaire

### **FRAIS D'IMMATRICULATION ET A LA CHAMBRE DE METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

**Chèque libellé à l'ordre de la Chambre de Métiers d'Alsace :**

- 60,00 €**

**Chèque libellé à l'ordre du Tribunal Judiciaire :**

- 70,39 € pour une création**
- 73,21 € pour un achat de fonds, location-gérance, apport**

**SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE**

Je soussigné(e) : .....

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

**Par dépôt ou envoi postal :**

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un expert en formalités pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

**ou**

**Sur rendez-vous :**

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 €

Modification : 35,00 €

---

**Mes coordonnées :**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Qualité : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Date et signature :